Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 095-219500113-20261113-2026_45-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-45 :

Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2027

L'an deux mil vingt-six, le 13 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Madame Annie DUPAS, Monsieur Mario LESAGE, Adjoints, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Martial SUZE, Madame Véronique NOBLE et Monsieur Maxime RIGOULAY, Conseillers

•**Personnes excusées :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pourvoir à Madame Martine SOREL), Madame Sylvie LEFRANÇOIS (pourvoir à Monsieur Mario LESAGE), Madame Séverine CHAMPETIER (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Mario LESAGE en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2026-45 : Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2027

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre – libellé	Crédits ouverts au budget 2026	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2027 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	95 000 €	23 750 €
21 – Immobilisation corporelles	148 000 €	37 000 €

- Autorise le Maire Décision approuvée à l'unanimité.

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le 13 NOV. 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AMBLEVILLE 95 (Val d'Oise)

Martine SOREL

Le secrétaire de séance

Mario LESAGE